



Bilan accueil de loisirs 2018/2019 "Les Alpilles"

Association Enfants Des Alpilles loi 1901
Hôtel de Ville-Avenue de la vallée des Baux-13520 Maussane les Alpilles

Introduction

Le Centre de loisirs "Les Alpilles"

Directeur : Sylvain MAS diplômé BPJEPS (option Loisirs Tous Publics)

Animatrice : Audrey BAUDOIN diplômée BAFA

Animatrice : Valérie MATTONE diplômée BAFA (aide aux devoirs)

Le bilan est réalisé par le directeur du centre de loisirs

Le centre de loisirs est ouvert depuis 2015

Sa capacité d'accueil 50 enfants à l'année sur l'école Charles PIQUET & la salle AGORA

L'amplitude :

*Les horaires d'ouverture et de fermeture des mercredis

- 8h30 à 17h30 centre de loisirs
- garderie du matin 7h45 à 8h30
- garderie du soir 17h30 à 19h00

*Les horaires d'ouverture et de fermeture des vacances scolaires

- 9h30 à 17h00 centre de loisirs
- garderie du matin 8h30 à 9h30
- garderie du soir 17h00 à 18h00

*le centre de loisirs est fermé pendant les vacances de décembre



I) LES OBJECTIFS

➤ Rappel des objectifs pour l'année en lien avec le projet pédagogique :

-Respecter le rythme de l'enfant (Accueil des enfants et des parents, pour renseigner, informer, écouter, guider, communiquer...Activités calmes, libres (mise à disposition du matériel)

-Favoriser l'écoute, l'échange (Présentation de la journée, des activités. Echange questions/réponses, responsabiliser sur le respect des consignes, la répartition des rôles...)

-Sensibiliser à la citoyenneté (Informations particulières, rappel des règles de vie)

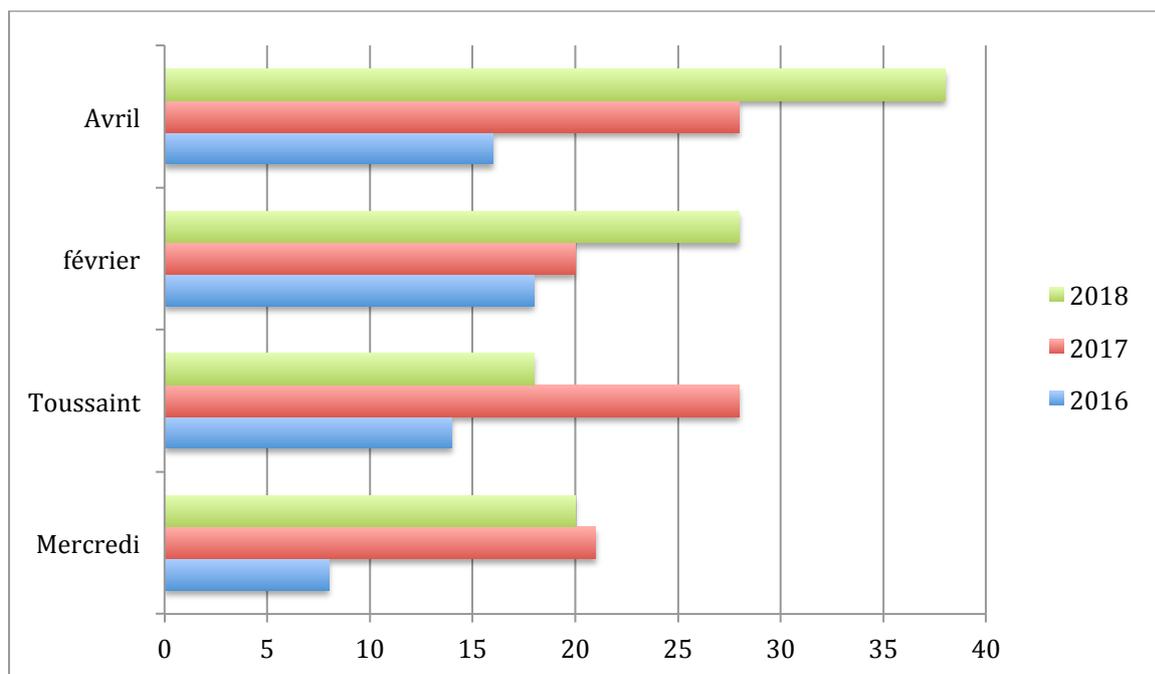
II) LA FREQUENTATION

➤ L'analyse quantitative :

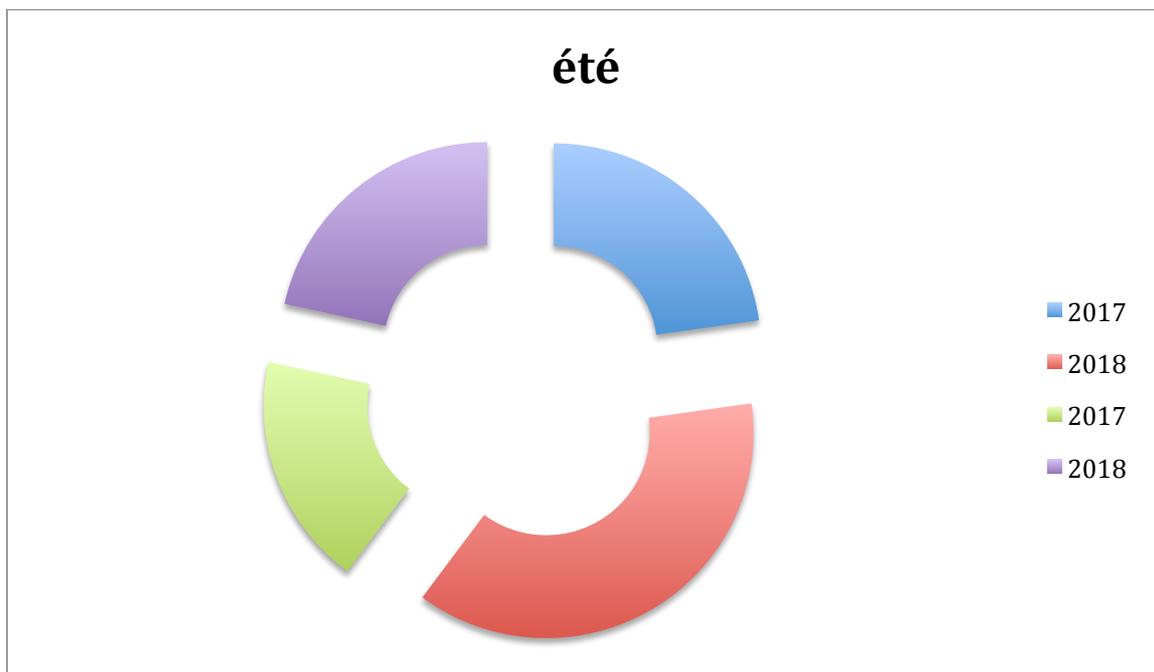
Elle est élaborée à partir des indicateurs suivants :

-le nombre de groupes et le nombre d'enfants par groupes sur les vacances, le nombre d'enfants a nettement augmenté.

-le taux de fréquentation au centre de loisirs a quadruplé sur l'année 2017/2018



Aux nombres d'enfants



été	Juillet	1er	2eme	3éme	4éme
	2017	18 /enfants	28 /enfants	30/enfants	
	2018	35/enfants	45/enfants	45/ enfants	
Août	2017	18 enfants	8 enfants	20 enfants	15 enfants
	2018	24 enfants	18 enfants	15 enfants	15 enfants

➤ **L'analyse qualitative :**
Les actions mises en place et leurs objectifs

a) Parc à Saint Martin de Crau :

Découverte de la faune et de la flore, le parc pédagogique donne beaucoup de découverte avec des petits panneaux d'explicatifs.

b) Tir à L'arc

L'animateur propose cette nouvelle activité qui permet la concentration chez l'enfant, la maîtrise de la précision, l'échange avec l'équipe, la compétition pour les points.



c) visite de la patrouille de France :

Un moment d'échange avec les pilotes, de leur métier, les enfants ont apprécié les disponibilités des pilotes.

d) Sortie aux Baux de Provence :

La visite de notre patrimoine fait partie de notre pédagogie, les enfants sont à l'écoute et partagent leurs connaissances en balayant la période du Moyen-Age.

III) LE FONCTIONNEMENT

L'organisation :

-les horaires d'arrivée et de départ : sont échelonnés entre 8h30 et 9h30 le matin pour les animateurs et le soir entre 17h30 et 18h30.

-les groupes, les activités et les lieux : les activités sont réalisées sur les lieux d'accueil bien définis (l'école Charles Piquet), (AGORA).

- Maternelle l'école Charles Piquet
- Primaire sur l'AGORA

l'accueil de la garderie du matin & soir de 8h30 -9h30 et de 17h00-18h30 s'effectueront sur le groupe scolaire Charles Piquet.

-les outils mis en place pour la comptabilisation des heures de présence : (une feuille d'émargement sera à l'entrée des salles d'activités).

Les réunions d'équipe et/ou de service :

-la fréquence des réunions et le type de réunions : pédagogiques, groupe de travail, supervision, réunions d'échanges sur les situations particulières.

Les activités marquantes de l'année :

- sortie visite de la patrouille de France
- sortie au parc à Saint Martin de Crau
- sortie au Baux de Provence
- Tir à L'Arc
- Mini-camp
- Veillée Cluedo géant



Le séjour ski:

-Le séjour ski à Dorres a été une grande réussite 6jours/5nuits, 16 enfants, trois animateurs, une maman accompagnatrice. 8 filles et 8 garçons bon équilibre, très bonne cohésion dans le groupe aucun exclus.

Tableaux justificatifs séjour ski :

370€/enf	800€/bus	anims	SNCF	Parents
X16 enfants				
5920€	800€	160€	482€	4700€

Total ttc : $7360€ - 4700€ = 2662€$

Prise en charge association : 2662€

Subvention Conseil départemental : 10000€

Restant Subvention CD : $2662€ - 10000€ = 7338€$

Tableaux justificatifs Mini-Camp:

Tentes	Repas	Emplacement	Animateurs	
300€	150€	Gratuits/Mairie	100€	550€
Parents	$35 \times 6 = 210€$			

Total ttc : $550€ - 210€ = 300€$

Prise en charge association : 300€

Le mini-camp s'est passé pendant trois nuits sous tentes au camping municipal de Maussane les Alpilles 6 filles et deux animatrices, avec le directeur.

Sortie taureaux piscine

Pizza, Mac Do, barbecue, glace au centre ville.

Le temps du midi ou pause méridienne:

- le nombre d'enfants du centre de loisirs, inscrits au repas 27 enfants les mercredis
- le nombre d'enfants participant aux activités le matin 27 enfants
- les animateurs sont répartis dans la cour
- les animateurs servent le repas
- un animateur au service vaisselle & nettoyage



Les difficultés rencontrées

-Le recrutement d'une nouvelle animatrice Claudine CONSTANTIN les mercredis aurait dû nous aider à être dans un taux d'encadrement légal et rassurant ; mais malheureusement cela n'a pas été le cas)).

-Difficulté à trouver des animateurs pour les mercredis et les petites vacances scolaires, vu le cadre géographique de la commune, excentré des grandes villes.

-les parents trouvent que le tarif du centre de loisirs est trop cher sur les mercredis, ils demandent que le tarif baisse au moins de 15€/par enfant.

-les parents demandent des sorties pendant les vacances à l'extérieur (parc, visite du patrimoine, plage).

-Madame la Présidente fait un courrier au Maire le 24 septembre 2018 en lui demandant une aide de 6000€ et une demande d'une subvention en décembre de 6000€, sinon l'association fermera au 1^{er} décembre 2018.

-Au mois de septembre, Mme HUMBLLOT fait ressortir que suite aux succès de l'augmentation du nombre d'enfants le surcroît d'animateurs et de repas a mis en difficultés la trésorerie de l'association sur un déficit aux alentours de 6000 €. Les repas ne sont pas payés par les parents. Suite à la réunion de travail en mairie, Monsieur Carré 1^{er} adjoint au Maire et des élus en charge de la commission jeunesse demandent d'éclaircir la demande de 6000€. Mme HUMBLLOT ne peut pas expliquer si c'était du fonctionnement ou un budget supplémentaire. La commission enfance jeunesse décide de retirer la demande de cette subvention de la délibération du conseil municipal.

-Mme HUMBLLOT informe, par simple texto, M.CARRE et le directeur général des services de l'arrêt définitif de l'association et de la fermeture du centre de loisirs.

Les salariés Mme BAUDOIN et M.Mas reçoivent en main propre une lettre, d'une convocation à un entretien pour un licenciement économique. M. MAS indique qu'il refuse l'entretien de licenciement sur le motif qu'il est infondé. M.MAS indique qu'il va se rapprocher de M. le Maire, pour l'informer qu'il se propose de reprendre la direction de l'association.



-Démission de l'ensemble des membres du bureau de l'association l'arbre des enfants (Cécile BIENZ présidente, Clémence PROUSTE trésorière, Catherine HUMBLLOT secrétaire administrative salariée de l'association).

-L'ancien bureau nomme le nouveau bureau (Sylvain MAS président, Yveline LELU Trésorière, Valérie MATTONE secrétaire) Le 30 octobre 2018 à 14h00

M. ROUX demande à M. MAS de lui fournir un dossier de proposition d'un budget aux alentours de 30000€ à 35000€ et de fournir des éléments comptables pour les 6000€ demandés par Mme HUMBLLOT.

Après vérification des éléments comptables avec Yveline LELU on s'aperçoit qu'il va nous manquer 15517€ les cotisations URSAFF sont décalées depuis 2016, les factures de repas restantes et les salaires. Après avoir fait un courrier à M. le Maire lui expliquant la situation comptable, il me donne rendez-vous avec M. CARRE et les élus de la commission de la jeunesse. J'expose la situation et demande bien un budget exceptionnel de 15517€ pour repartir à zéro pour janvier 2019 avant demande de subvention de 35000€.

Le 29 novembre 2018 le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle de 15500€ à l'unanimité des élus, l'association peut continuer à travailler pour les enfants. Nous avons décidé avec les membres du bureau de changer le nom de l'association : Enfants des Alpilles. Avec un changement de domiciliation : Hôtel de Ville-Avenue de la Vallée des Baux -13520 Maussane les Alpilles.



IV) LE PARTENARIAT

Le partenariat interne (avec les différents services de la ville) :

-La médiathèque, l'école Charles PIQUET, les services techniques...

Le partenariat interne avec les services extérieurs:

-le conseil départemental, la Direction départementale de la cohésion sociale, Protection maternelle infantile.

VI) LA COMMUNICATION

Les outils de communications:

- site internet
- plaquette d'information (la gazette) journal d'information trimestriel
- création de la journée portes ouvertes en septembre
- enquête de satisfaction
- Facebook

Le Président
M Sylvain MAS

La Secrétaire
Me Valérie MATTONE